



Président	:	M. Xxxxxx Xxxxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxxxx Xxxxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	M ^{mes} Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx MM. Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx
Ayants-droit au vote présents	:	85 personnes / majorité absolue à 43 voix
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxxxx Xxxxxx Xxxxxx (Maire) MM. Xxxxxx Xxxxxx, Xxxxxx Xxxxxx, Xxxxxx Xxxxxx, Xxxxxx Xxxxxx-Xxxxxx, Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx (conseillers)

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2024

- a) Introduction par Xxxxxx Xxxxxx
- b) Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - I. Présentation du budget par Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- c) Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville
 - I. Présentation du budget par Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- d) Présentation et approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
 - I. Présentation du budget par Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- e) Présentation et approbation du budget communal 2024 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00)
 - I. Présentation du budget par Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget communal 2024, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).

2. Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34 à Diesse

- a) Présentation du dossier, par Xxxxxx Xxxxxx

- b) *Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse.*

3. Vente d'un terrain de 910 m², parcelle 2417 du ban de Diesse, pour le prix de CHF 136'500.00

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation de la vente d'un terrain de 910 m², parcelle 2417 du ban de Diesse, pour le prix de CHF 136'500.00*
- c) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente d'un terrain de 910 m², parcelle 2417 du ban de Diesse*

4. Assermentation des nouveaux membres des autorités

- a) *Promesse solennelle de M. Xxxxxx Xxxxxx, Vice-président des Assemblées*
- b) *Promesse solennelle de M^{me} Xxxxxx Xxxxxx (Conseillère communale)*
- c) *Promesse solennelle de M. Xxxxxx Xxxxxx (Conseiller communal)*

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

- a) *Promesse solennelle de Mme Xxxxxx Xxxxxx (Conseillère communale)*

6. Informations du Conseil communal

- a) *Présentation d'un film relatif au matériau « bois » de l'Ecole des Joncs*
- b) *Prise de congé de Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, par Xxxxxx Xxxxxx Xxxxxx*
- c) *Intervention d'Xxxxxx Xxxxxx*

7. Divers et imprévus

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxxxx Xxxxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il accueille particulièrement les nouveaux élus, Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, qui officieront dès janvier prochain en qualité de conseillers communaux. Il adresse également ses félicitations à Xxxxxx Xxxxxx, qui remplira la charge de Vice-président des Assemblées dès l'année prochaine. Il remercie encore Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, Conseillers communaux démissionnaires, pour leur dévouement à la Commune de Plateau de Diesse.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par annonce dans l'organe de publication officiel de la Commune, soit la Feuille officielle du district (FOD), n° 41 du vendredi 10 novembre 2023, respectant ainsi le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à Xxxxxx Xxxxxx, Secrétaire communal, qui n'est par conséquent pas autorisés à exprimer son vote.

M^{mes} Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, MM. Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président signale que le Conseil communal a décidé de retirer l'objet no 3 de l'ordre du jour, portant sur la vente d'une parcelle de 910 m² du ban de Diesse. En effet, l'Exécutif souhaite mener des investigations supplémentaires, le dossier n'étant à ses yeux pas suffisamment mûr pour être présenté ce soir au Législatif.

Considérant le retrait de son troisième point, Xxxxxx Xxxxxx donne ensuite lecture des objets restants de l'ordre du jour et demande au corps électoral s'il souhaite en modifier l'ordonnancement ou s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité, le point 3 en étant retiré, et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du jeudi 14 décembre 2023 comme légalement constituée.

1. Budgets 2024

a. Introduction par Xxxxxx Xxxxxx, Conseiller communal

C'est M. Xxxxxx Xxxxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il dresse un bref résumé du budget communal 2024 et communique quelques chiffres. Il constate la prévision d'un total de charges de 13'570'898.77 francs et des revenus pour 12'677'344.59 francs, ce qui correspond à un déficit de 701'992.35 francs au compte général et de 893'554.18 francs au compte global.

Pour le budget 2024, aucune taxe communale n'a été adaptée et la quotité reste inchangée à 1.85.

Le Conseiller tient à remercier l'Administratrice des finances, Xxxxxx Xxxxxx, pour son travail et la présentation dans le détail des différents budgets 2024 qu'elle fera à l'Assemblée. Il souhaite aussi témoigner sa reconnaissance à ses deux collègues des finances, Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx-Xxxxxx Xxxxxx, ainsi qu'aux autres membres de l'administration pour leur collaboration et bien sûr aussi à ses collègues du Conseil communal.

b. Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

1. Présentation du budget, par Xxxxxx Xxxxxx

C'est M^{me} Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances, qui prend la parole. Elle rappelle que la présentation du budget 2024 se déroule, comme toujours, en plusieurs étapes. Elle débute par les syndicats, dont le premier est celui de la Communauté scolaire du Plateau.

Le tableau apparaissant à l'écran illustre la répartition entre les Communes membres qui sont Nods et Plateau de Diesse. Une augmentation des charges globales de 366'535 francs est à constater par rapport au budget 2023 et de 864'502 francs par rapport aux comptes 2022. Au niveau des traitements, une augmentation de 109'147 francs par rapport au budget 2023 est prévue. Le nombre d'élèves total passe de 265 en 2022 et 2023 à 255 en 2024, le nombre de notre commune de 192 en 2023 à 180 en 2024, soit une diminution de 6%

Xxxxxx Xxxxxx s'attarde ensuite sur la récapitulation des principales variations dans les charges globales entre le budget 2023 et 2024 : 47'500 francs supplémentaires ont été prévus pour l'accompagnement des enfants entre le bus de Prêles et le collège des Joncs ; 10'000 francs supplémentaires pour renouvellement du mobilier ; 27'000 francs supplémentaires pour du matériel informatique ; 6000 francs supplémentaires pour une infirmière scolaire ; une diminution de 48'000 francs de charges de transport public, suite à la suppression d'une course hors horaire du Car postal, est malheureusement absorbée par une diminution de la subvention cantonale pour les transports d'élèves de 49'000 francs. Avec l'ouverture de l'Ecole des Joncs, un nombre important des élèves étant domiciliés à Prêles, ils se rendent à pied à l'école et ne donnent plus droit à une subvention pour les transports. Le gain du bilan carbone n'est pas, ou pas encore ? comptabilisé. Au total, l'Administratrice des finances prévoit 89'000 francs de charges supplémentaires nettes.

En ce qui concerne l'Ecole à journée continue (EJC), Xxxxxx Xxxxxx observe que 110'000 francs supplémentaires ont été prévus pour les traitements, 40'000 francs pour les repas ; 6000 francs pour un projet EJC à la ferme, tandis que 105'000 francs de revenus supplémentaires sont dus aux contributions des parents et du canton. Au total, elle évalue à 51'000 francs de charges supplémentaires nettes pour l'EJC.

La dernière variation importante concerne l'introduction d'un nouveau bail à loyer pour les locaux mis à disposition du Syndicat. Ce bail tient compte des surfaces en m² utilisées dans chaque

commune. Avec la mise en fonction de l'Ecole des Joncs, notre commune a plus que doublé ses surfaces, en passant de 1450 m² à plus de 5800 m² de surface effective, pour 3709 m² de surface facturée, car certains espaces techniques ne sont pas intégrés dans le contrat de bail. Avec le nouveau bail, le montant total des loyers que le Syndicat paie pour les locaux passe de 208'467 francs en 2022, à 548'406 francs en 2023, avec l'Ecole de Joncs décomptée à cinq mois, et ensuite à 777'088 francs en 2024 avec l'Ecole des Joncs comptabilisée sur douze mois. Dans les comptes communaux, qu'elle développera plus tard, cette augmentation des loyers se répercute, côté dépenses, par une augmentation de notre quote-part aux charges d'exploitation du Syndicat et, du côté des revenus, par une augmentation des loyers que nous encaissons du Syndicat. Toutefois, le bail établi début 2023 n'a toujours pas été signé par les parties. Un médiateur a été nommé par la Préfecture pour faire le point. Les budgets 2023 et 2024 du Syndicat tiennent compte des nouveaux loyers fixés dans le bail non signé et ont ainsi été intégrés dans le budget communal. La différence par rapport à 2023 est ainsi de quelque 229'000 francs.

Additionné des deux montants mentionnés sur les deux diapositives précédentes, nous arrivons à une augmentation totale de 366'535 francs. En soustrayant les loyers des charges d'exploitation, une augmentation importante par rapport au comptes 2022 des charges d'exploitation demeure. Elle est de 28% au budget 2023 et de 54% au budget 2024. Le coût par élève, hors traitement et loyers, passe ainsi de 1824 francs par élève en 2022 à 3217 francs au budget 2024.

L'exécutif a souhaité agir en approfondissant la problématique des coûts scolaires et parascolaires, afin de comprendre les raisons de plusieurs augmentations de charges de l'école et de l'EJC, alors que le nombre d'élèves reste approximativement le même. Il espère ainsi obtenir des explications du Syndicat et surtout des remédiations dans le cadre de la médiation organisée actuellement par la Préfecture de Courtelary.

Le Conseil du Syndicat et l'Exécutif communal recommandent à l'Assemblée communale d'approuver le budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

Le corps électoral ne se manifeste pas.

II. Approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 73 ; contre : 3

Le budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à l'unanimité.

c. Présentation et approbation du budget 2022 de la Communauté scolaire du Collège de district

1. Présentation du budget, par Xxxxxx Xxxxxx

C'est M^{me} Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. L'Administratrice des finances aborde le budget 2024 du Collège de La Neuveville. La part de base de la commune-siège, La Neuveville, est de 15%, les autres 85% se répartissant selon la population résidante pour 20%, le nombre d'élèves pour 35% et la capacité contributive pour les 30% restants. Sur le total de charges d'exploitation de 613'200 francs, notre commune participe à raison de quelque 26%, c'est-à-dire pour un montant de 165'602 francs, soit quelque 37'000 francs de plus qu'au compte 2022. Cette augmentation importante s'explique principalement par la progression du nombre d'élèves, puisque nous passons de 61 élèves en 2022 à 73 en 2024. Toutefois, le coût par élève reste relativement stable, en progressant de 10'378 francs en 2022 à 11'110 francs au budget 2024.

En effet après quelques années « creuses » le nombre d'élèves au Collège revient à la moyenne habituelle, ce qui engendre l'ouverture d'une classe supplémentaire pour quelque 190'000 francs.

Pour le reste, 123'000 francs de dépenses sont prévus pour l'entretien du bâtiment contre 80'000 francs au budget 2023, dont 5000 francs pour une machine de préparation des skis, 30'000 francs pour la salle de physique, 25'000 francs pour l'éclairage de la salle de dessin, 30'000 francs pour le chemin d'accès depuis la route, 28'000 francs pour la rénovation des douches de la halle de gym et encore 5'000 francs pour l'acquisition de tables.

Le Conseil du Syndicat et l'Exécutif communal recommandent à l'Assemblée communale d'approuver le budget 2024 du Collège de district de La Neuveville.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

Aucun des citoyens présents ne souhaite s'exprimer.

II. Approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de district

La parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 80 contre : 0

Le budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville est approuvé à l'unanimité.

d. Présentation et approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

I. Présentation du budget, Xxxxxx Xxxxxx

C'est M^{me} Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Le dernier Syndicat dont elle présente le budget est celui des Sapeurs-pompiers, qui se solde par un excédent de charges de 18'434 francs, dont 12'748 francs devront être assumés par notre Commune. Les dépenses sont de 252'284 francs et sont couvertes par les taxes d'exemption et une subvention cantonale. L'excédent de charges restant se répartit entre les deux communes membres en fonction des valeurs AIB respectives.

Quelques écarts plus ou moins importants par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 se détaillent comme il suit : 19'813 francs supplémentaires en charges de personnel par rapport au compte 2022, dont 8810 francs en jetons de présence, 2410 francs en personnel administratif et d'exploitation, 5622 francs en traitements et indemnités, 2921 francs en autres charges de personnel, 3493 francs en vêtements.

En parallèle, 6615 francs supplémentaires pour des cours (base, chauffeur, chef d'intervention, régionaux), 5483 francs pour l'entretien des machines, appareils et outils ; 12'100 francs pour des amortissements du patrimoine (motopompe, véhicule PR, T6) et une diminution des charges de 25'365 francs par rapport au budget 2023, pour la location d'un nouvel hangar. En effet un loyer de 50'000 francs avait été prévu au budget 2023. Il s'agit de la location de l'actuel Centre d'entretien situé à côté du Battoir. Ce loyer n'a pas été intégré au budget 2024, car début 2023, cette opération a été reportée à 2025. Un autre point séparé à l'ordre du jour de ce soir est consacré à ce sujet.

Le conseil du Syndicat et l'Exécutif communal recommandent à l'Assemblée communale d'approuver le budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La discussion n'est pas requise.

II. **Approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**

La Parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 82 contre : 0

Le budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

e. **Présentation et approbation du budget communal 2024, basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00).**

I. **Présentation du budget, par Xxxxxx Xxxxxx**

C'est M^{me} Xxxxxx Xxxxxx, Administratrice des finances, qui prend une nouvelle fois la parole. Elle poursuit son exposé en présentant une vue d'ensemble selon le modèle comptable harmonisé MCH2, qui contient les éléments principaux de notre budget. Le compte global présente un solde négatif de 893'554 francs, composé du résultat du compte général et de celui des financements spéciaux, qui affichent des excédents de charges de respectivement 701'992 francs et 191'561 francs. Elle passe ensuite en revue le détail de toutes les rubriques de la vue d'ensemble en commençant par :

L'évolution des charges du compte général selon les fonctions

L'année 2024 sera la première année avec douze mois de fonctionnement de la nouvelle Ecole des Joncs, mise en service en août 2023. C'est donc dans la rubrique « 2 Formation » que se situe la principale variation entre le compte 2022 et les budgets 2023 et 2024. Il s'agit de l'amortissement du bâtiment scolaire et de l'introduction d'un nouveau bail à loyer pour nos locaux, sujet qu'elle a déjà abordé sous le budget du Syndicat scolaire du Plateau.

Dans les autres rubriques, il n'y a aucune différence importante à signaler, les charges brutes étant pour la plupart inférieures à celles de l'année 2022 ou à celles du budget 2023.

Sauf pour la fonction 6, Transport et routes...

... où une augmentation des charges brutes de 124'000 est à observer ; elle se détaille comme il suit : 30'000 francs supplémentaires pour une éventuelle réorganisation du personnel de la voirie, rubrique qui avait été réduite de 40'000 francs lors de la deuxième version du budget 2023 accepté en avril de cette année ; 30'000 francs supplémentaires pour l'entretien courant des routes ; 14'000 francs supplémentaires pour les amortissements des infrastructures ; 15'000 francs pour l'amortissement d'un éventuel nouveau véhicule, elle y reviendra plus tard lors de la présentation des investissements ; au final encore 20'000 francs supplémentaires pour la part communale aux transports publics.

Détail de la charge des intérêts

Au 31.12.2023, l'endettement total sera de 15 millions. Ce montant correspond au total des crédits engagés pour la construction de la nouvelle école. Ce seuil ne devrait pas être dépassé, car nous devrions, sauf catastrophe, être en mesure d'amortir quelques emprunts afin de pouvoir faire face à la reprise des engagements financiers du Syndicat de l'ARA am Twannbach d'ici à 2026 au plus tôt. Les taux liés aux différents emprunts échelonnés, oscillent entre 0.29% et 2.12%. Leur charge en 2024 ne devrait pas dépasser les 250'000 francs.

Xxxxxx Xxxxxx passe ensuite à l'examen des produits, pour lesquels elle remarque une évolution des revenus fiscaux des personnes physiques, par le truchement de l'impôt sur le revenu et la fortune. Le

graphique illustré de 2014 à 2024 démontre une forte progression depuis 2020. En effet, le total des revenus fiscaux des personnes physiques passe de 3'971'729 de francs en 2019 à 4'862'171 de francs en 2022, soit une augmentation de plus de 890'000 francs. La différence vaut plus de trois dixièmes de la quotité actuelle (1.85). Cette progression totale ne se poursuivra sans doute pas de manière pérenne, mais elle a été intégrée au budget 2024.

Concernant les financements spéciaux, l'Administratrice des finances précise qu'il s'agit des services communaux qui doivent impérativement être autofinancés et dont les revenus par les taxes d'utilisation doivent couvrir les charges.

Xxxxxx Xxxxxx signale que tous les services autofinancés se soldent par des excédents de charges, pour un total de 191'561 francs, dont 89'386 francs pour les eaux usées et 81'050 francs pour l'eau potable.

Toutefois, la Commune dispose de quelques provisions en la matière. En effet, les réserves actuelles pour l'équilibre de la tâche des financements spéciaux permettent d'absorber les futurs excédents de charges durant quelques années, en attendant de pouvoir tirer une analyse de l'évolution des coûts dans le domaine du Service électrique et, surtout, celui des eaux usées avec le futur raccordement à la STEP du Landeron, accepté par les urnes le 18 juin de cette année.

Seule la réserve pour le maintien de la valeur des installations en eau potable reste faible, puisqu'elle était de zéro à fin 2021. Une augmentation de la taxe de raccordement y relative serait la bienvenue pour faire face aux amortissements d'éventuels futurs investissements importants.

A présent, l'Administratrice des finances s'arrête un instant sur le deuxième volet important de notre budget 2024, à savoir celui des investissements. L'entretien constant du patrimoine, ainsi que les nouveaux projets se financent par ce biais. Ils influencent le compte général de façon indirecte par le biais des amortissements et des intérêts.

Les investissements consentis et prévus de 2022 à 2028 totalisent plus de 22 millions de francs, qui se répartissent selon le graphique apparaissant à l'écran et présentant des pointes en 2022, 2023 et 2026, à mettre principalement en relation avec l'École des Joncs pour quelques 15 millions et le raccordement de nos eaux usées au Landeron, dont 4,1 millions sont prévus en 2026 et encore 1'350'000 francs pour conduite de la STEP de Prêles menant à la conduite de l'ARA au SIEL, prévu de 2024 à 2026. Pour le reste, 500'000 francs sont prévus pour l'isolation et l'installation d'une centrale solaire à la Halle de Prêles en 2025 et 851'000 francs à Prêles pour la rénovation de la route et des conduites à la rue Sous Banbois, travaux étalés entre 2025 et 2026. Pour le budget 2024, le total des investissements prévus est de 1'857'000 francs se détaille comme il suit :

- **323'000 francs à Prêles, Milieu du Village**
- **140'000 francs pour l'achat d'une épareuse et un véhicule avec saleuse**
- **100'000 francs pour une nouvelle ciblerie au stand de tir Diesse**
- **150'000 francs pour l'aménagement routier / sécurité autour de l'École des Joncs**
- **120'000 francs pour la conduite des eaux usées, Prêles Champ Favre**
- **270'000 francs pour le Ruisseau Petit Bois à Lamboing**

Dans le cadre de la mise en fonction de la nouvelle école, une réflexion globale a été menée concernant la réaffectation des bâtiments libérés. Certains nécessitent quelques travaux, à savoir 160'000 francs pour le déménagement de la crèche de Prêles à Lamboing, crédit accepté par l'Assemblée de septembre dernier ; 200'000 francs pour le bâtiment administratif à Prêles et 30'000 francs pour un projet de lieu de rencontre pour les aînés.

Xxxxxx Xxxxxx revient un instant à la vue d'ensemble, comparant les principales composantes du budget 2024 à ceux des comptes 2022 et du budget 2023. L'excédent de charges prévu au compte global du budget 2024 est de 37'102 francs plus élevé qu'au budget 2023.

L'Administratrice des finances montre ensuite un tableau comprenant les facteurs déterminants des revenus de notre budget, soit la quotité d'impôt et les tarifs des différentes taxes communales. Elle

fait observer que la quotité de 1.85 reste inchangée depuis 2016 et qu'aucune autre taxe n'a été augmentée.

Pour conclure son exposé, Xxxxxx Xxxxxx annonce deux bonnes nouvelles ; elle note que, depuis 2016, nous amortissons l'ancien Patrimoine administratif, c'est-à-dire la valeur comptable résiduelle de nos infrastructures lors du changement de modèle comptable, selon lequel la durée de vie des objets a été revue à des valeurs réalistes au lieu des 10 années fixes pour tous objets confondus du modèle comptable précédent. Cette charge annuelle, de 303'495 francs, tombera dès l'année 2026.

Toujours au sujet de la durée de vie des infrastructures, une révision de l'Ordonnance cantonale y relative est en cours. Sous réserve de son acceptation par le Conseil-exécutif en 2024, la durée de vie des installations scolaires passerait de 25 à 33 1/3 ans dès 2026. L'OACOT nous a permis d'en tenir compte déjà dans nos planifications. Donc, dès 2026, la charge annuelle d'amortissement de l'Ecole des Joncs passerait de 574'736 francs à 416'989 francs, soit une charge diminuée de 157'746 francs, sachant que l'amortissement durera évidemment un peu plus longtemps. Ces deux éléments cumulés pourraient alléger nos futures charges annuelles de 461'241 francs.

L'Administratrice des finances tire ensuite une projection hypothétique de l'évolution probable du compte général, de 2014 à 2032. Au bilan, figurent les capitaux propres, constitués de la fortune nette et de la réserve politique, comptabilisés pour 9'387'914 de francs au 31.12.22. Ils permettent de prélever les excédents de charges prévu au budget 2023 et 2024. Le solde prévisible restant fin 2024, de presque 8 millions de francs, autorisera le prélèvement, un certain nombre d'années, des futurs excédents de charges dès 2023.

Parvenue au terme de sa présentation, Xxxxxx Xxxxxx rappelle que l'Assemblée communale est appelée à se prononcer sur le budget 2024, dont le compte global se solde par un excédent de charges de 893'554 francs et 18 centimes.

Elle remercie les citoyens de leur attention et reste à leur disposition pour d'éventuels compléments d'information. Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. XxxxxxXxxxxx aimerait savoir quand la commission de conciliation va donner son préavis, car il estime l'augmentation des charges de la Communauté scolaire vraiment excessive. Il a appris ce soir qu'il existait un problème destiné à être réglé par voie de médiation et se demande quand les réponses tomberont au sujet de ces charges.

Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx précise qu'au niveau de la Commission scolaire du Syndicat du Plateau de Diesse, une expertise a été diligentée par la Préfecture du Jura bernois. En début de cette année, la Commune de Nods a refusé de ratifier le nouveau contrat de bail pour les nouveaux locaux du complexe scolaire de Joncs et a exigé qu'un expert soit désigné par la Préfète. Cette dernière a lancé une discussion en début d'année et s'est rendu compte qu'il y avait encore d'autres problèmes à régler. Dans cette optique, elle a mandaté M. Aldo Dalla Piazza, ancien recteur du Gymnase français de Bienne, pour procéder à un examen, en priorité des loyers, mais pas seulement. L'intégralité des documents législatifs seront passés en revue, car certains d'entre eux n'ont pas été avalisés par l'Organe compétent, à savoir les Assemblées de commune. Beaucoup de choses seront à retravailler sous l'égide de M. Aldo Dalla Piazza. La Maire ne peut toutefois pas préciser les délais liés à cette procédure. La Commune de Plateau de Diesse a déjà rencontré le médiateur, qui va bientôt se réunir avec la Commune de Nods, l'école, l'EJC, et nous sommes actuellement en train de définir une date pour la rencontre prévue avec la Commission d'école, visiblement mercredi prochain. C'est à partir de là que le travail pourra commencer. Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx espère pouvoir apporter des solutions dans les meilleurs délais.

Xxxxxx Xxxxxx reprend la parole pour souligner que la Commission des finances a validé le budget 2024 tel qu'il a été présenté ce soir. Il la remercie pour le travail fourni. Il indique que le Conseil communal recommande au corps électoral d'approuver le budget 2024, présentant un excédent de charges de 893'554 francs et 18 centimes au compte global.

- II. **Approbation du budget communal 2024, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).**

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et met le budget 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 72 contre : 0

Le budget communal 2024, dont le résultat présente un excédent de charges de CHF 893'554.18 francs au compte global, la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), la vignette verte (inchangée à CHF 80.00) sont approuvés à la majorité.

2. Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse

a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxxxx Xxxxxx, Conseiller communal en charge du dicastère de la Sécurité publique, qui prend la parole. Il s'agit ici de présenter un objet lié aux Sapeurs-pompiers. Depuis plusieurs années, on nous demande de revoir le dispositif des locaux, actuellement disséminés dans les quatre villages. De plus, l'espace principal, situé aux à Lamboing, ne satisfait absolument pas aux conditions requises du stationnement du tonne-pompe. Nous essayons de trouver une solution depuis longtemps pour que les pompiers soient le plus efficaces possibles. Nous avons exploré toutes les options possibles. Nous avons consulté l'OACOT, pour étudier la possibilité d'un dézouage pour pouvoir construire un nouvel hangar, démarche qui s'est malheureusement révélée stérile. Nous avons également cherché à louer des abris existants auprès de privés, mais l'évaluation des coûts induits a découragé cette perspective. La seule variante possible, et la meilleure que l'on ait pu trouver par rapport aux installations et à la surface disponibles, consiste à installer les activités des pompiers dans le local situé juste à côté du Battoir, actuellement loué à l'Office des ponts et chaussées (OPC). Si tout se passe bien, nous devrions pouvoir, en principe, prendre possession des lieux au 1^{er} janvier 2025. Il faut savoir que le Corps des sapeurs a des temps de réaction à respecter, Diesse constituant le point de départ idéal pour des interventions les plus rapides possibles partout sur le Plateau de Diesse. En outre, le bâtiment présente l'avantage de pouvoir y stocker tout le matériel. Aujourd'hui, le commandant et ses lieutenants ne connaissent pas exactement de quel hangar partent les véhicules ou d'où est extrait le matériel. La localisation proposée offre une vue d'ensemble nettement améliorée. Ce sont les raisons pour lesquelles nous proposons une dépense périodique de 50'000 francs pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers, de l'immeuble de la route de Lamboing 34, à Diesse. Aujourd'hui, le Syndicat s'acquitte, pour l'ensemble des dépendances mises à disposition, d'une location totale de 9342 francs par année. La quote-part de notre Commune, basée sur les valeurs AIB, se chiffre à 6539 par année, le solde étant assumé par la Commune de Nods. Pour le budget 2025, la location de ce hangar, de notre Commune au Syndicat, serait de 50'000 francs, qui représentent une location mensuelle de 4166 francs, dont une proportion de 70% nous serait affectée, par environ 35'000 francs annuels, et 15'000 pour la Commune de Nods. Si on déduit le montant que notre Commune paie actuellement, la différence se monte à 28'461 francs.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxxxx Xxxxxx souhaiterait connaître le montant du loyer dont s'acquitte l'OPC aujourd'hui.

Xxxxxx Xxxxxx stipule que le loyer actuel porte sur un montant de 42'600 francs.

M^{me} Xxxxxx Xxxxxx s'inquiète de la future localisation de l'OPC.

Xxxxxx Xxxxxx précise que l'OPC étudie actuellement son déménagement, vraisemblablement vers Châtillon. Mais il appartient bien sûr à l'OPC de se déterminer à cet égard. La thématique n'intéresse pas directement la Commune. De fait, les interventions des Sapeurs-pompiers requièrent une urgence accrue par rapport au déneigement. Il suffit pour s'en convaincre de considérer la couleur des gyrophares utilisés par les uns (feux bleus) et les autres (feux oranges), qui détermine le degré d'urgence.

M. Xxxxxx Xxxxxx demande à qui appartiennent les locaux de la route de Lamboing 34, à Diesse.

Xxxxxx Xxxxxx lui confirme que la Commune de Plateau de Diesse est bien propriétaire de l'immeuble en question.

M. Xxxxxx Xxxxxx aimerait savoir si la location mensuelle envisagée comprend les charges et à quelle hauteur ces dernières sont estimées.

Xxxxxx Xxxxxx stipule que la location est comprise sans les charges. Il est difficile de répondre sur leur ampleur. En tous les cas, les locaux ne seront pas utilisés par les Sapeurs-pompiers avec la même intensité, notamment du point de vue du chauffage, que les actuels locataires.

M. Xxxxxx-Xxxxxx Xxxxxx est très surpris d'apprendre que les cadres des pompiers ne savent pas quels véhicules sont parqués dans les différentes installations.

Xxxxxx Xxxxxx craint avoir été mal compris ou s'être mal exprimé. Les pompiers savent bien quels et où les véhicules sont garés. Mais au moment de l'alarme, si le commandant se trouve à Nods, il ne peut pas savoir si le camion est parti de Lamboing ou si le véhicule stationné à Prêles est bien intervenu.

M. Xxxxxx Xxxxxx demande la confirmation de la réduction à un seul, du nombre de locaux dévolus aux Sapeurs-pompiers.

Xxxxxx Xxxxxx souligne que le local actuel de Diesse est composé d'un petit garage. Il est impossible d'y installer de nouveaux véhicules. A Lamboing où, actuellement, est stocké le tonne-pompe, le dépôt n'est plus du tout adapté. En plus, nous devons y prévoir un chauffage électrique pour suffisamment tempérer l'espace (mise hors gel du camion). Le Conseil syndical confirme la centralisation de toutes les activités du Corps des Sapeurs-pompiers au nouveau local de Diesse (un seul emplacement). C'est d'ailleurs l'objectif fixé par l'AIB, qui correspond au demeurant aussi aux vœux des pompiers, pour se montrer le plus efficace possible.

M^{me} Xxxxxx Xxxxxx s'enquiert du sort réservé au silo de sel.

Xxxxxx Xxxxxx note qu'en l'état des discussions menées avec le Canton, le silo reste en place. L'aire en question n'est de fait pas utilisée par les pompiers.

M. Xxxxxx Xxxxxx se demande si on veut vraiment faire partir l'OPC de Diesse pour Châtillon, très loin, alors qu'en cas de fortes chutes de neige, nous sommes contents de pouvoir disposer d'un service de proximité. Il constate en outre que le bâtiment de Diesse a évolué en fonction des besoins spécifiques de l'OPC. Il convient que nous cherchons depuis des années une solution pour les pompiers. Il n'est cependant pas convaincu, pour avoir été pompier lui-même, que l'on ne sache pas quel véhicule sort alors qu'il est censé s'annoncer par radio. Il propose de trouver une solution autre pour les pompiers, sachant toutefois la complexité liée à la mise à disposition de terrains.

Xxxxxx Xxxxxx confirme que la première idée consistait bien à trouver une autre solution pour résoudre la problématique liée à l'hébergement des pompiers. Dans un premier temps, il n'a jamais été question de changer d'affectation le bâtiment de la route de Lamboing à Diesse. En ce sens, nous avons fait des demandes pour déplacer la déchetterie, endroit qui se serait parfaitement prêté à l'exercice, mais cette perspective n'a pas été agréée par les instances supérieures, qui nous ont signifié l'impossibilité de dézoner. Par ailleurs, si nous devons louer un endroit propice chez des privés, qui auraient peut-être la possibilité de mettre un terrain constructible à disposition, le coût, pour la collectivité sera beaucoup plus élevé. La localisation à Diesse représente la solution la plus économique que l'on ait pu trouver. Le Conseiller rappelle en outre que l'OPC est organisé pour l'ensemble du Jura bernois. Il n'existe pas de centre dans chaque petite région, mais tout le Jura bernois est bien déneigé. L'éloignement ne constitue pas un problème. Les cantonniers qui assurent le service à Plagne ou Vaufelin viennent se ravitailler à Diesse. De surcroît, une installation à Châtillon représente une distance supplémentaire de deux kilomètres seulement.

M. Xxxxxx Xxxxxx ne comprend pas pourquoi la Commune opère simplement un transfert d'argent, puisque le bâtiment est sa propriété. Il ne comprend pas davantage le prix indiqué, considérant la surface de l'immeuble. Il entend cependant que la répartition des coûts pourrait être favorable à la Commune de Plateau de Diesse.

Xxxxxx Xxxxxx atteste que le prix procède d'une volonté d'optimisation de la situation financière de notre Commune. De plus, par rapport aux mètres carrés mis à disposition, le prix est plus que raisonnable. On ne trouve pas de bâtiment de cette nature et de cette capacité à moins de 4000 francs par mois. Le tarif n'a surtout pas été exagéré.

Il ajoute que, en son nom personnel, au nom du Conseil communal et au nom des pompiers, qui effectuent un travail magnifique, il recommande à l'Assemblée communale d'accepter la dépense.

M. Xxxxxx-Xxxxxx Xxxxxx s'enquiert du nom du président du Syndicat des Sapeurs-pompiers.

Xxxxxx Xxxxxx lui confirme que c'est lui qui occupe cette fonction.

b. Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse.

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 65 contre : 3

La dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-

pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse est approuvé à la majorité.

Au nom du Syndicat des Sapeurs-pompiers, Xxxxxx Xxxxxx remercie l'assistance pour sa décision.

3. Vente d'un terrain de 910 m², parcelle 2417 du ban de Diesse, pour le prix de CHF 136'500.00

Ainsi que le Président l'a signalé en début de séance, le point 3 a été retiré par le Conseil communal de l'ordre du jour de la session de ce soir et la discussion devient donc sans objet.

4. Assermentation des nouveaux membres des autorités

a. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités :

- a) M. Xxxxxx Xxxxxx, Vice-président des Assemblées
- b) M^{me} Xxxxxx Xxxxxx (Conseillère communale)
- c) M. Xxxxxx Xxxxxx (Conseiller communal)

C'est M. Xxxxxx Xxxxxx, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux nouveaux membres des autorités de la commune « de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge. »

- M. Xxxxxx Xxxxxx le promet en qualité de Vice-président des Assemblées
- M^{me} Xxxxxx Xxxxxx le promet en qualité de Conseillère communale
- M. Xxxxxx Xxxxxx le promet en qualité de Conseiller communal.

Xxxxxx Xxxxxx les remercie de leur engagement, les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein des autorités communales.

L'Assemblée communale les accueille avec acclamations.

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a. Promesse solennelle d'une nouvelle collaboratrice :

- a) M^{me} Xxxxxx Xxxxxx, responsable de la crèche communale

C'est M. Xxxxxx Xxxxxx, Président des Assemblées, qui reprend la parole et, se fondant toujours sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande à la nouvelle responsable de la crèche communale « La Luciole » « de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [sa] charge. »

- M^{me} Xxxxxx Xxxxxx le promet.

Xxxxxx Xxxxxx la remercie pour son engagement, la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du personnel communal.

L'Assemblée communale l'accueille par acclamation.

6. Information du Conseil communal

a. *Présentation d'un film relatif au matériau « bois » de l'Ecole des Joncs*

L'Assistance visionne le film réalisé par notre partenaire « Timbatec » lors de la construction du nouveau complexe scolaire des Joncs, qui promeut l'utilisation du matériau bois dans la construction.

b. *Prise de congé des conseillers communaux démissionnaires Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx*

C'est la Maire, Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx, qui prend la parole. Elle note qu'à l'occasion de cette assemblée, nous allons prendre congé de deux Conseillers communaux... Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx...

Elle se souvient qu'Igor a témoigné, devant cette assemblée, tout ce qu'il ressentait d'exigences liées à la fonction de Conseiller communal, ce qui l'a finalement conduit à renoncer. La Maire convient qu'elle requiert disponibilité et compétence et, de celui ou de celle qui l'embrasse, un certain aménagement, ou un aménagement certain, de son temps libre, puisque les Exécutifs régionaux fonctionnent avant tout avec des collèges de miliciens. C'est-à-dire qu'ils consacrent toutes et tous une partie non négligeable de leurs loisirs à la chose publique, en se mettant au service de la collectivité, cette abnégation méritant reconnaissance.

Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx tient donc à remercier très sincèrement Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, qui nous aurons accompagnés ces dernières années et qui ont choisi de nous quitter à la fin du mois.

La Maire insiste toutefois pour dire que la fonction comporte en elle aussi des côtés plus enthousiasmants. Le fait d'être dans l'action, par exemple, de pouvoir, certes à un petit niveau, influencer les décisions, défendre des projets, contribuer à la politique générale de la collectivité. Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx relève le texte consacré à Xxxxxx Xxxxxx et paru dans la dernière édition du Courrier du Plateau et la cite : **« Si on veut que les choses changent, il faut agir, pas juste tenir des théories. Si on a des idées à défendre, il faut aller les porter à la source, pour les faire croître de l'intérieur ».**

Pour la Maire, être Conseiller communal, c'est une charge bien sûr. Mais c'est aussi, c'est surtout, une activité formatrice, pour laquelle un diplôme pourrait sans autre être délivré. On se familiarise avec les arcanes d'une administration, on apprivoise des dossiers complexes, parfois très techniques, comportant souvent des implications financières. Bref, elle ose le dire : on apprend un nouveau métier. On apprend aussi la collégialité, l'art de trouver des compromis, l'art de pouvoir convaincre ses collègues de la justesse de ses choix. Jamais pour elle les termes « interagir » ou « collectif » n'auront été mieux utilisés qu'au sein d'un Exécutif.

Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx reprend : la fonction est exigeante. Mais elle peut assurer qu'à bien des égards elle est surtout passionnante, et ce ne sont sans doute pas les deux conseillers démissionnaires qui la contrediront.

La Maire décrit ensuite les parcours des démissionnaires. Igor a successivement dirigé les Travaux publics, puis s'est consacré à l'action sociale. Ces deux dernières années, il aura marqué ces dicastères de son empreinte et elle veut ici lui souhaiter, au nom du Conseil communal et au nom de l'Assemblée, tout le meilleur pour la suite, lui qui nous a fait l'amitié de rejoindre le Législatif en qualité de Vice-président.

De son côté, Xxxxxx Xxxxxx, également, aura marqué l'Histoire de la nouvelle commune fusionnée. Tout d'abord parce qu'il est en charge depuis ses débuts, en 2014. Il aura donc bouclé dix ans à la tête de l'Urbanisme, avec de lourds dossiers à gérer. Le Plan d'aménagement local, qui l'a occupé quasiment depuis les débuts et qui vient à peine d'aboutir... Un processus de longue haleine, donc, qu'il aura réussi à domestiquer avec brio en dépit des innombrables allers-retours à l'OACOT au fil des exigences revues et corrigées par le canton.

Evidemment aussi, la nouvelle école... Il est impossible à Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx de passer comme chat sur braise sur ce chantier qu'elle qualifie « du siècle ». Dès l'origine, ce beau projet a accaparé Xxxxxx Xxxxxx tout entier et c'est peu dire qu'il y aura investi une énergie, une force et une envie non

négligeables. Envie de doter, enfin, le Plateau de Diesse d'une structure d'enseignement digne de ce nom. La Maire n'hésite pas à le souligner, c'est grâce aux impulsions constantes de Xxxxxx Xxxxxx que ce bâtiment est finalement sorti de terre. Avec à la clé un immeuble des plus modernes, adapté aux exigences actuelles, des classes aérées, lumineuses, ouvertes sur la nature environnante, qui donnent assurément envie de s'y installer. La Maire prédit que toutes les générations qui se succéderont sur ces bancs pendant les prochaines décennies devront une bonne part du confort dont elles bénéficieront à ce Conseiller communal d'envergure...

Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx se souvient que, pour maintenir sa forme, Gilbert marche beaucoup, tout autour du Plateau. Il abat les kilomètres comme d'autres les cartes au bistro... Ces promenades sportives le prédestinaient évidemment à jeter un œil attentif à nos chemins, à nos routes, et à faire part à ses collègues des travaux à entreprendre...

En parallèle, insiste la Maire, Xxxxxx Xxxxxx a aussi géré l'ensemble de nos bâtiments et présidé la Commission de construction, qui a examiné plus de... 500 dossiers de construction ces dix dernières années... Elle relève le nombre incalculable de séances auxquelles il a dû participer...

Aux collègues qui partent, mais aussi à ceux qui restent, Xxxxxx Xxxxxx Xxxxx veut aujourd'hui adresser les remerciements sincères de la collectivité, leur transmettre son vibrant témoignage de gratitude. Pour ceux qui s'en vont, elle leur espère des jours paisibles, débarrassés des contraintes politiques. Mais elle imagine que, le lundi 8 janvier prochain, jour de reprise de nos séances, vers 18 heures 30, ils auront un petit pincement au cœur à l'idée de ne pas rejoindre la traditionnelle réunion du Conseil communal...

Enfin, elle souhaite la bienvenue à leurs successeurs, Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx, qui, eux, vont rallier la salle du Conseil pour la première fois. Avec leur énergie, leurs forces et leurs envies...

Pour conclure, elle invite Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx à la rejoindre pour leur remettre la petite attention que le Conseil communal leur a réservée... sous les applaudissements de l'assistance.

Xxxxxx Xxxxxx tient à remercier sincèrement l'administration. Sans elle et ses chefs de service, le travail de conseiller ne serait tout simplement pas possible. Il s'agit de personnes qui se dévouent sans compter, qui méritent qu'on les remercie, car on ne les remercie pas assez, parce qu'elles effectuent un travail extraordinaire. Les procès-verbaux, les heures de séances, les téléphones, le traitement des réclamations sont d'abord de leur fait. Grâce à elles, grâce aussi à ses collègues du Conseil communal, Xxxxxx Xxxxxx souligne qu'il a pu mener à bien une tâche importante, d'abord une quinzaine d'années à la Municipalité de Prêles, puis dès l'entrée en fusion à Plateau de Diesse. Le moment est venu pour lui de poser les armes, de dire merci et de souhaiter à tous un très Joyeux Noël et, à la nouvelle et au nouveau conseiller, tout le meilleur pour la prochaine législature.

L'assistance remercie Xxxxxx Xxxxxx par acclamations et Xxxxxx Xxxxxx souhaite le meilleur avenir possible à l'un et l'autre des conseillers démissionnaires.

c. Intervention d'Xxxxxx Xxxxxx

Xxxxxx Xxxxxx dresse le résumé des projets en cours qu'il va transmettre à Xxxxxx Xxxxxx. Il rappelle que les aînés ont reçu un questionnaire, auquel il est possible de répondre jusqu'à la fin de l'année. Il sera dépouillé en principe au mois de janvier, dans l'optique de répondre aux besoins de nos anciens. Depuis cette année, les groupes d'animation sont réunis sous un même étendard, le GAPD. Un groupe de travail a développé une nouvelle structure qui va encore être affinée dans les mois à venir pour éventuellement la transformer en véritable société des groupes d'animation, subventionnée par la Commune bien sûr, car elle travaillera exclusivement pour la Commune. Mais plus on ne devrait plus retrouver les groupes d'animation par village que l'on connaissait jusqu'à présent.

Il tient également à dire merci, dans un premier temps au Comité de la Fête villageoise 2023, qui a abattu un super boulot. Il aimerait également remercier le futur comité de la Fête villageoise 2024, qui aura lieu à Lamboing. Pour l'instant, quatre personnes le composent. Le Conseiller invite les

personnes intéressées de l'assistance à aller les rejoindre, car il faut des bras et il faut du temps pour organiser une manifestation de cette ampleur.

Il adresse également sa reconnaissance aux groupes d'animation, qui s'investissent pour les trois villages. Il n'oublie pas le groupe des aînés, qui assume l'organisation de très belles fêtes.

Il remercie également l'administration, parce que sans elle, la Commune ne fonctionnerait tout simplement pas. Et il termine en sachant gré aux citoyens d'être présents ce soir, car il a toujours déploré, lorsqu'il était Président des Assemblées, du peu de monde réuni pour voter des budgets importants. Il constate avec satisfaction que cette tendance s'inverse. Il invite notamment les plus jeunes à faire œuvre civique en prenant toujours davantage part aux délibérations.

Pour conclure, il souhaite un Joyeux Noël et une belle année à tous.

L'Assemblée lui retourne ses remerciements par ses applaudissements.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens qui souhaitent la prendre.

Xxxxxx Xxxxxx et Xxxxxx Xxxxxx

En qualité de représentantes du Groupe d'animations du Plateau de Diesse, elles présentent le programme des manifestations prévues en 2024, comprenant différents ateliers, différentes fêtes, différents moments de rencontre, pour les petits, pour les plus grands. Elles sont toujours très contentes de voir de nombreux participants aux multiples activités mises sur pied durant l'année. Elles invitent les citoyens à les rejoindre. Pour le village de Prêles, des activités viendront s'ajouter au programme en cours d'année. Le programme sera publié dans le Courrier de La Neuveville tout prochainement. Elles s'activeront également sur les réseaux sociaux pour les personnes qui les suivent par ce biais.

Le Président laisse l'assistance prendre connaissance du programme annuel diffusé sur l'écran.

M. Xxxxxx Xxxxxx

Il a constaté, depuis quelque temps, probablement après le passage d'un spécialiste sur l'horloge de l'Ecole de Lamboing, que cette dernière s'est arrêtée à 7 heures moins 5. Et, le problème le plus grave, qu'on ne sait pas s'il s'agit de l'heure du matin ou du soir...

Le Président convient en effet que le problème est d'importance...

Pour le surplus, le Conseil communal en prend bonne note.

M. Xxxxxx Xxxxxx

Il se demande si le point 3, retiré de l'Ordre du jour de la présente Assemblée, concerne la vente d'un terrain situé à proximité de chez lui (La Rochalle). Il doute que quelqu'un ait envie de l'acheter dans l'état où il se trouve. Sept ou huit autres parcelles étaient prévues à la vente, tandis que celle-ci ressemble plus à une forêt. Ne serait-il pas possible de l'aménager un petit peu, tailler un peu les arbres, qui continuent de grandir et qui bouchent la vue ? Il assure que c'est la condition pour que le terrain puisse se vendre. Il proposerait bien de les couper mais, croit-il savoir, ils sont protégés.

Xxxxxx Xxxxxx confirme qu'il s'agit bien d'un terrain situé à proximité de La Rochalle. Pour le surplus, le Conseil communal prend bonne note de la remarque.

La parole n'est plus demandée.

Xxxxxx Xxxxxx souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année à l'assistance, qu'il invite au traditionnel partage convivial de la tresse et du vin chaud.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 21 h 05.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxxxx Xxxxxx

Xxxxxx Xxxxxx

16

Prêles, le 15 décembre 2023

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 18 décembre 2023 au 17 janvier 2024 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 21 juin 2023). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 46 du 15 décembre 2023 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 17 janvier 2024

Le Secrétaire communal :

.....